

Ligne	Bureau des finances de	Cachet ou date d'arrivée
1		
2	Formulaire d'enregistrement au regard de la	
3	TVA des entrepreneurs établis à l'étranger	
4		
5	1. Informations générales	
6	1.1 Informations sur l'entreprise	
7	Société (selon le registre du commerce)	
8	ou, dans le cas d'un entrepreneur individuel :	
9	Nom	Prénom
10	Nom de naissance, le cas échéant	
11	Profession exercée	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)
12	Numéro d'identification	
13	Siège de la société ou lieu de résidence de l'entrepreneur individuel	
14	Rue	
15	Numéro de rue	Complément du numéro de rue
16	Code postal / Commune	
17	État étranger	
18	Commune différente de la direction, le cas échéant	
19	Rue	
20	Numéro de rue	Complément du numéro de rue
21	Code postal / Commune	
22	État étranger	
23	1.2 Entités et sociétés	
24	L'entreprise est une entité ou une société établie à l'étranger.	
25	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, merci de bien vouloir joindre le feuillet Entités et sociétés « FsEEBIKoeGes ».	
26	1.3 Moyens de communication	
27	Indicatif international	Numéro d'appel
28	Indicatif national	Numéro d'appel
29	Courrier électronique	
30	Adresse Internet	
31	Remarque : Si vous souhaitez consentir à l'envoi de courriers électroniques non cryptés par le bureau des finances, une déclaration de consentement fournie dans le Land compétent doit être envoyée séparément à cet effet (numéro 4).	

Ligne
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

Nom

selon les lignes 7 et 9

1.4 Nature de(s) l'activité(s) exercée(s) en Allemagne (description exacte de la branche d'activité)

1.5 Conseil fiscal

Société

ou Nom Prénom

Rue

Numéro de rue Complément du numéro de rue Complément d'adresse

Code postal / Commune

État étranger, le cas échéant

Moyens de communication

Téléphone

Indicatif international Indicatif national Numéro d'appel

Indicatif international Indicatif national Numéro d'appel

Courrier électronique

La procuration séparée est jointe.

La présentation de la procuration se fait par la banque de données des procurations (article 80a du Code des impôts).

Ligne	Nom		
61	selon les lignes 7 et 9		
62	1.6 Mandataire habilité à recevoir des notifications		
63	<input type="checkbox"/> Le conseil fiscal figurant au point 1.5 est mandataire habilité à recevoir des notifications.		
64	ou		
65	Société		
66	ou		
67	Nom	Prénom	
68	Rue		
69	Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse
70	Code postal / Commune		
71	État étranger, le cas échéant		
72	Moyens de communication		
73	Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel
74	Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel
75	Courrier électronique		
76	<input type="checkbox"/> La procuration de réception séparée est jointe.		
77	<input type="checkbox"/> La présentation de la procuration de réception se fait par la banque de données des procurations (article 80a du Code des impôts).		
78	Remarque : <i>Dans les cas visés à l'article 22f, paragraphe 1, phrase 2 de la loi sur la TVA, les entrepreneurs qui n'ont pas leur domicile, leur résidence habituelle, leur siège ou leur direction en République fédérale d'Allemagne, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État auquel l'accord sur l'Espace économique européen est applicable doivent désigner, lorsqu'ils demandent à être enregistrés à des fins fiscale, un mandataire habilité à recevoir des notifications en République fédérale d'Allemagne.</i>		
80	1.7 Coordonnées bancaires pour les remboursements d'impôts / le système de prélèvement SEPA		
81	Tous les remboursements d'impôts doivent être effectués sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :		
82	IBAN (établissement bancaire national)		
83	DE		
84	Nom (établissement bancaire étranger)		
85	Adresse (établissement bancaire étranger)		
86	IBAN (établissement bancaire étranger)		
87	Code BIC / SWIFT (correspondant à la ligne 83)		
88	titulaire de compte différent(e), le cas échéant		
89	<input type="checkbox"/> Titulaire du compte	selon la ligne 7 ou	
90	Souhaitez-vous participer au système de prélèvement SEPA , le mode de paiement le plus simple pour les deux parties (seulement pour un compte national) ?		
91	<input type="checkbox"/> Oui. Le mandat de débit SEPA rempli est joint.		

Ligne
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

Nom
selon les lignes 7 et 9

1.8 Installations

Les installations fixes d'affaires ou installations suivantes sont gérées en **République fédérale d'Allemagne** (par exemple succursales, bureaux, usines, services de coordination, agences, bureaux de vente, comptoirs, ateliers, entrepôts, stocks en consignation) :

N° d'ordre	Description	
001		
Rue		
Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse
Code postal	Commune	
Téléphone		
Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel

N° d'ordre	Description	
002		
Rue		
Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse
Code postal	Commune	
Téléphone		
Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel

N° d'ordre	Description	
003		
Rue		
Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse
Code postal	Commune	
Téléphone		
Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel

N° d'ordre	Description	
004		
Rue		
Numéro de rue	Complément du numéro de rue	Complément d'adresse
Code postal	Commune	
Téléphone		
Indicatif international	Indicatif national	Numéro d'appel

Si le nombre d'installations est supérieur à quatre : Le feuillet séparé Installations (FsEEBIEinr) numéroté est joint.

Ligne 121 **Nom**
selon les lignes 7 et 9

122 **1.9 Enregistrement à des fins fiscales en Allemagne**

123 Non

124 Oui (merci de bien vouloir fournir les informations suivantes :)
Bureau des finances de Numéro fiscal

125 Impôt sur le salaire

126 Impôt sur les sociétés

127 Impôt sur le revenu

128 Taxe sur la valeur ajoutée

129 **1.10 Durée de l'activité en République fédérale d'Allemagne**
(JJ.MM.AAAA) (JJ.MM.AAAA)

130 Début Fin probable Fin probable non connue Oui

131 **1.11 Enregistrement fiscal à l'étranger**

132 L'entreprise est enregistrée auprès des services fiscaux étrangers suivants :
Bureau des finances de

133

134 Numéro fiscal

135 Pour les entrepreneurs de l'UE :
Numéro d'identification TVA

136 une attestation de domicile est jointe.

137 Pour les entrepreneurs de pays tiers :

138 une attestation de domicile délivrée par l'autorité fiscale étrangère est jointe.

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

Ligne

151

Nom

selon les lignes 7 et 9

152

2. Nature des chiffres d'affaires

153

2.1 Nature des chiffres d'affaires en Allemagne

154

(Merci de bien vouloir joindre sur un feuillet séparé des explications détaillées des itinéraires des marchandises et des services !)

155

 Livraisons de marchandises

156

Nature des
marchandises :

157

 Autres prestations

158

Nature des autres
prestations :

159

 Livraisons de travaux à façon conformément à l'article 3, paragraphe 4 de la loi sur la TVA (par exemple livraison **et** montage)

160

 Services de voyage

161

2.2 Les chiffres d'affaires sont réalisés pour le client suivant :

162

 Particuliers

163

 Entrepreneurs (article 2 de la loi sur la TVA)

164

 Personnes morales en tant que non-entrepreneurs

165

2.3 En cas de livraisons, l'imposabilité en Allemagne résulte des motifs suivants :

166

 Mouvement de marchandises national

167

 Livraisons intracommunautaires en provenance d'Allemagne

168

 Livraisons à l'exportation dans des pays tiers en provenance d'Allemagne

169

 Vente à distance conformément à l'article 3c de la loi sur la TVA (par exemple livraisons à des particuliers)

170

 Autres :

171

2.4 Des marchandises sont importées en Allemagne et ensuite

172

 vendues directement à un client en Allemagne

173

 utilisées exclusivement pour des livraisons de travaux à façon en Allemagne

174

 livrées directement / introduites pour usage propre sur le reste du territoire de la Communauté

175

 livrées directement sur le territoire tiers

176

 transférées directement dans un entrepôt en Allemagne (merci de bien vouloir joindre les contrats de stockage)

177

2.5 Opérations en amont

178

 Livraisons de travaux à façon ou autres prestations en tant que redevable au sens de l'article 13b, paragraphe 5 de la loi sur la TVA

179

 Acquisitions intracommunautaires en Allemagne au sens de l'article 1, paragraphe 1, numéro 5 de la loi sur la TVA

180

 Dette fiscale pour les opérations triangulaires intracommunautaires au sens de l'article 25b, paragraphe 2 de la loi sur la TVA

Ligne 181 **Nom** []
selon les lignes 7 et 9

182 **3. Informations sur la déclaration et le reversement de la TVA**

183 **3.1 Montant des chiffres d'affaires en Allemagne**
(estimé) l'année de l'ouverture de l'établissement EUROS l'année suivante EUROS

184 [] []

185 **3.2 Montant de l'impôt à verser / Excédent**
(estimé) EUROS

186 1 = Montant de l'impôt à verser (estimé) Montant []
 2 = Excédent (estimé)

187 Le mois calendaire est choisi à la place du trimestre civil comme période pour laquelle une déclaration périodique provisoire doit être déposée, car l'excédent dépasse vraisemblablement les limites de l'article 18, paragraphe 2a, phrase 1 au sens du paragraphe 2, phrase 6 de la loi sur la TVA.

188 **3.3 Exonération fiscale**
Des chiffres d'affaires exonérés totalement ou partiellement conformément à l'article 4 de la loi sur la TVA sont réalisés :

189 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité [] (article 4, n° [] de la loi sur la TVA)

190 **3.4 Taux d'imposition**
Des chiffres d'affaires soumis au taux réduit d'imposition conformément à l'article 12, paragraphe 2 de la loi sur la TVA sont réalisés :

192 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité [] (article 12, paragraphe 2, n° [] de la loi sur la TVA)

193 Des chiffres d'affaires soumis totalement ou partiellement au taux réduit d'imposition conformément à l'article 12, paragraphe 3 de la loi sur la TVA (appelé « taux d'imposition nul ») sont réalisés :

194 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité []

195 **3.5 Imposition au taux moyen**
Des chiffres d'affaires exonérés totalement ou partiellement soumis à l'imposition au taux moyen conformément à l'article 24 de la loi sur la TVA sont réalisés :

196 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité [] (article 24, paragraphe 1, n° [] de la loi sur la TVA)

198 **3.6 Imposition théorique / imposition réelle des rémunérations**
La TVA est calculée d'après les rémunérations convenues (**imposition théorique**).
ou les rémunérations perçues. L'**imposition réelle** est demandée, car

199

200 le chiffre d'affaires total extrapolé à l'année civile pour l'année de création ne s'élèvera vraisemblablement pas à plus de 600 000 euros.

201 la société est exonérée, conformément à l'article 148 du Code des impôts, de l'obligation de tenir des registres et d'établir des comptes périodiques sur la base de bilans annuels.

202

203

204

205

206

207

208

209

210

Ligne

211 **Nom**
selon les lignes 7 et 9212 **3.7 Numéro d'identification TVA**213 Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour participer à l'échange intracommunautaire de marchandises et de services.214 **Informations supplémentaires** pour les personnes morales qui ne sont pas des entrepreneurs ou qui n'acquièrent pas d'objets pour leur entreprise :

214 Un numéro d'identification TVA est demandé, au motif que

215 des acquisitions intracommunautaires sont imposables, car le seuil d'acquisition de 12 500 euros par an216 est vraisemblablement dépassé (article 1a, paragraphe 3 de la loi sur la TVA).217 n'est vraisemblablement pas dépassé, mais il est renoncé à la règle du seuil d'acquisition pour une durée d'au moins deux années civiles (article 1a, paragraphe 4 de la loi sur la TVA).218 des véhicules neufs ou certaines marchandises soumises à accises sont acquis (article 1a, paragraphe 5 de la loi sur la TVA).219 Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour les échanges de biens sur Internet par l'intermédiaire d'une / de plusieurs interface(s) électronique(s) au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA.220 Le numéro d'identification TVA suivant a déjà été attribué pour une activité antérieure :221 Numéro d'identification TVA **DE** (JJ.MM.AAAA) Date d'attribution222 **3.8 Remboursement de la TVA supportée en amont (Office central fédéral des impôts)**

222 Des demandes de remboursement des montants de TVA supportée en amont ont-elles été faites dans le passé pour l'entreprise ?

223 Non Oui Merci de bien vouloir indiquer la période et les références.

224 Période (JJ.MM.AAAA) (JJ.MM.AAAA) Références

225 **3.9 Numéro EORI** (Economic Operators' Registration and Identification number - Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques)

226 Numéro EORI, s'il a été attribué :

227 **3.10 Procédure d'imposition spéciale « Guichet unique » pour les entrepreneurs établis dans un autre État membre de l'Union européenne**

228 Seulement pour les livraisons effectuées au sein d'un État membre par un opérateur d'interfaces électroniques (article 3, paragraphe 3a, phrase 1 de la loi sur la TVA), les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les autres prestations effectuées pour un non-entrepreneur établi en Allemagne :

230 La société recourra ou recourt déjà à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique - règle UE » ; article 18j de la loi sur la TVA).

231 Les chiffres d'affaires concernés sont déclarés à l'autorité compétente dans l'État de résidence.

232 La société réalise exclusivement les chiffres d'affaires mentionnés ci-dessus, qui sont déclarés dans le cadre de la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique - règle UE »).233 La société réalise, en plus des chiffres d'affaires mentionnés ci-dessus, d'autres chiffres d'affaires qui sont imposables en Allemagne.234 La société - est établie seulement dans un État membre et - effectue des ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA), des services de télécommunications, des services de radiodiffusion et de télévision ou d'autres prestations effectuées par voie électronique pour un non-entrepreneur établi sur le reste du territoire de la Communauté. Le montant total - hors TVA - de ces chiffres d'affaires ne dépasse pas 10 000 euros, ni pour l'année civile considérée, ni pour l'année civile précédente.237 Les chiffres d'affaires concernés de la société sont imposables dans l'État de résidence.238 La société renonce pour au moins deux années civiles à l'imposition des chiffres d'affaires concernés dans l'État de résidence.239 La société recourt ou recourra à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique - règle UE » ; article 18j de la loi sur la TVA). La société déclare les chiffres d'affaires concernés à l'autorité compétente dans l'État de résidence.240 La société déclare les chiffres d'affaires concernés directement en Allemagne.

Ligne	Nom
241	selon les lignes 7 et 9
242	3.11 Procédure d'imposition spéciale « Guichet unique - règle non-UE » pour les autres prestations effectuées par des entrepreneurs non établis sur le territoire de la Communauté
243	Seulement pour les autres prestations effectuées par un entrepreneur non établi sur le territoire de la Communauté pour des non-entrepreneurs sur le territoire de la Communauté :
244	<input type="checkbox"/> La société recourra ou recourt déjà à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique - règle non-UE » ; article 18i de la loi sur la TVA). La société déclare les chiffres d'affaires concernés à l'autorité compétente dans l'État de l'UE dans lequel la participation à cette procédure a été notifiée.
245	
246	<input type="checkbox"/> La société réalise exclusivement les chiffres d'affaires mentionnés ci-dessus, qui sont déclarés dans le cadre de la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique - règle non-UE »).
247	<input type="checkbox"/> La société réalise, en plus des chiffres d'affaires mentionnés ci-dessus, d'autres chiffres d'affaires qui sont imposables en Allemagne.
248	3.12 Chiffres d'affaires dans le domaine des échanges de biens sur Internet
249	Informations sur le canal de distribution
249	<input type="checkbox"/> La société ou l'entrepreneur individuel vend sur sa propre boutique Internet.
250	Adresse Internet (URL) []
251	<input type="checkbox"/> La société ou l'entrepreneur individuel exercera son activité par l'intermédiaire d'une / de plusieurs interface(s) électronique(s) au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA. Une interface électronique au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA est un marché électronique, une plateforme électronique, un portail électronique ou une structure semblable.
252	Dans ce cas, il convient de remplir le feuillet Échange de biens sur Internet (FsEEBIIInternet).
253	<i>Remarque : Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour justifier de l'enregistrement fiscal vis-à-vis de l'opérateur de l'interface (numéro 3.7).</i>
254	3.13 Qualité de redevable du bénéficiaire dans le cas de travaux de construction et / ou de services de nettoyage de bâtiments
255	<input type="checkbox"/> L'octroi d'un justificatif de la qualité de redevable du bénéficiaire dans le cas de travaux de construction et / ou de services de nettoyage de bâtiments est demandé (formulaire USt 1 TG).
256	<input type="checkbox"/> Le montant des travaux de construction effectués au sens de l'article 13b, paragraphe 2, numéro 4 de la loi sur la TVA dépasse vraisemblablement 10 % du chiffre d'affaires mondial (somme des chiffres d'affaires imposables et non imposables en Allemagne).
257	<input type="checkbox"/> Le montant des services de nettoyage de bâtiments effectués au sens de l'article 13b, paragraphe 2, numéro 8 de la loi sur la TVA dépasse vraisemblablement 10 % du chiffre d'affaires mondial (somme des chiffres d'affaires imposables et non imposables en Allemagne).
258	<i>Remarque : Les conditions nécessaires à l'octroi de l'attestation doivent être présentées de manière convaincante et adéquate dans une annexe.</i>
259	3.14 Transports de personnes
260	Des transports de personnes sont effectués :
261	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Merci de bien vouloir remplir le feuillet Transports de personnes (FsEEBIPersb)).
262	3.15 Remise de déclarations périodiques / Demande de prolongation permanente des délais
263	Les entrepreneurs ont jusqu'au 10 ^{ème} jour à compter de la fin de la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée pour transmettre par voie informatique authentifiée une déclaration périodique par un jeu de données prescrit officiellement (article 18, paragraphe 1, phrase 1 de la loi sur la TVA), dans laquelle la taxe pour la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée (acompte) doit elle-même être calculée. Un certificat est nécessaire à la transmission électronique authentifiée. Vous pouvez obtenir ce certificat après vous être inscrit gratuitement à l'adresse www.elster.de . Veuillez noter que l'enregistrement peut prendre jusqu'à deux semaines (sans prise en compte des délais postaux). Vous trouverez à la page www.elster.de/elsterweb/softwareprodukt des programmes de transmission électronique.
264	
265	
266	<input type="checkbox"/> La société ou l'entrepreneur individuel fera une demande de prolongation d'un mois des délais de transmission des déclarations périodiques et d'acquittement des acomptes de TVA.
267	Dans le cas de l'obligation de remettre tous les mois des déclarations périodiques, un acompte exceptionnel doit être calculé et acquitté. La demande de prolongation permanente des délais / de déclaration de l'acompte exceptionnel doit être transmise par voie informatique authentifiée par un jeu de données prescrit officiellement (article 48, paragraphe 1, phrase 2 du règlement d'application de la TVA). Des informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse www.elster.de .
268	
269	
270	

Ligne
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240

Nom
selon les lignes 7 et 9

4. Annexes

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Feuillet Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) (numéro 1.2) | <input type="checkbox"/> Feuillet Installations (FsEEBIEinr) (numéro 1.8) |
| <input type="checkbox"/> Contrats (feuillet Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) - numéro 2) (numéro 1.2) | <input type="checkbox"/> Attestation de domicile (numéro 1.11) |
| <input type="checkbox"/> Extrait du registre (étranger) (feuillet Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) - numéro 3) (numéro 1.2) | <input type="checkbox"/> Explications des itinéraires des marchandises et des services (numéro 2.1) |
| <input type="checkbox"/> Feuillet Détenteurs de parts (FsEEBIAnt) relatif au feuillet Entités et sociétés | <input type="checkbox"/> Contrats de stockage (numéro 2.4) |
| <input type="checkbox"/> Consentement à l'envoi de courriers électroniques non cryptés par les autorités fiscales selon l'article 87a, paragraphe 1, phrase 3, demi-phrase 2 du Code des impôts (numéro 1.3) | <input type="checkbox"/> Feuillet Échange de biens sur Internet (FsEEBIInternet) (numéro 3.12) |
| <input type="checkbox"/> Procuration (numéro 1.5) | <input type="checkbox"/> Justificatif Qualité de redevable (numéro 3.13) |
| <input type="checkbox"/> Procuration de réception (numéro 1.6) | <input type="checkbox"/> Feuillet Transports de personnes (FsEEBIPersb) (numéro 3.14) |
| <input type="checkbox"/> Mandat de débit SEPA (numéro 1.7) | <input type="checkbox"/> |

Remarque : Les renseignements à porter dans le présent formulaire sont requis sur la base des articles 27, 85, 88, 90, 93 et 97 du Code des impôts.

Remarque concernant la protection des données :

Veillez trouver dans la lettre d'information générale de l'administration fiscale des informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans l'administration fiscale, à vos droits en vertu des dispositions du règlement général sur la protection des données et à vos interlocuteurs pour les questions ayant trait à la protection des données. Vous trouverez cette lettre d'information à l'adresse suivante : www.finanzamt.de (à la rubrique « *Datenschutz* / Protection des données ») ou auprès de votre bureau des finances.

Lieu, date

Signature(s) de l'entrepreneur ou du (de la) gérant(e) ou de l'associé(e) habilité(e) à représenter l'entreprise ou de tou(te)s les associé(e)s ou de tou(te)s les détenteurs (détentrices) de participations ou du / de la (des) représentant(e)(s) ou mandataire(s)